LISEZ ET FAITES LIRE

# A PROPOS

DU

# Suffrage des Femmes

---

Causerie par Madame Robert MIRABAUD

---

ÉPINAL
IMPRIMERIE NOUVELLE, 15, RUE DES MINIMES
—
1912

# A propos du Suffrage des Femmes

LISEZ ET FAITES LIRE

# A PROPOS

DU

# Suffrage des Femmes

---

Causerie par Madame Robert MIRABAUD

---

ÉPINAL

IMPRIMERIE NOUVELLE, 15, RUE DES MINIMES

1912

# A propos du Suffrage des Femmes

Causerie par Madame Robert MIRABAUD

MESDAMES ET MESSIEURS,

Le sujet dont je vais vous entretenir est du domaine de la politique ; cependant **je ne ferai pas de politique,** en ce sens que je ne me placerai pas au point de vue d'un parti politique quelconque. Mon unique ambition est de répandre une idée qui me paraît juste et propre à améliorer notre état social.

S'il m'arrive de critiquer des lois qui ont été faites par des législateurs du sexe masculin, je prie messieurs mes auditeurs de ne voir là de ma part aucune mauvaise disposition à leur égard. Je rends pleinement justice aux nombreux mérites des hommes et je serais désolée de paraître animée envers eux d'un esprit d'hostilité qui n'est le mien en aucune façon. Si je conseille aux femmes de se donner quelque peine pour le bien social, de s'aider elles-mêmes pour la réalisation de réformes qui semblent utiles et que vous leur avez, Messieurs, un peu fait attendre ; si je leur dis, en résumé : **aidez-vous, Mesdames, les hommes vous aideront ;** ne trouvez-là, je vous en prie,

Messieurs, aucun parti pris, aucune excitation à la révolte, aucun désir de transformer vos aimables épouses en énergumènes du genre des suffragettes anglaises qui font le coup de poing à Londres avec les policemen.

Etudions donc ensemble, Mesdames et Messieurs, bien paisiblement et d'un bon accord, la qnestion pour laquelle nous sommes ici réunis, en laissant de côté tout point de vue mesquin de vanité masculine ou féminime, et en nous attachant seulement à la recherche de la vérité et de la justice.

Vous savez qu'en France et dans la plupart des autres pays, **ce sont les hommes seuls qui ont le droit de vote.**

**Pourquoi cette inégalité ?** Est-elle due à la supériorité de l'homme sur la femme ? L'homme est supérieur en certains points, inférieur en d'autres. La nature de l'homme et celles de la femme sont différentes. En général l'homme est capable de fournir un plus grand travail intellectuel et un plus grand effort physique que la femme. Par contre celle-ci a souvent plus de sensibilité et de délicatesse.

Les femmes sont capables de remplir avec succès, la plupart des carrières ; elles sont bonnes commerçantes, bonnes employées, elles font de bons docteurs, de bons avocats. Pourquoi ne seraient-elles pas capables de voter ? Que faut-il pour voter ? du bon sens et de la sagesse : ce sont là deux qualités éminemment féminimes ; la femme est plus sage que l'homme. Qui voit-on le plus souvent dans les cabarets gaspiller l'argent de la famille et laisser sa raison au fond d'un verre ? Est-ce la femme ou est-ce l'homme ? Les élections auxquelles les femmes prendraient part n'auraient pas pour principal soutien le marchand de vins. Elles ne pourraient qu'y gagner.

Aujourd'hui les femmes étant exclues du vote, c'est la moitié du pays qui ne se trouve pas représentée dans le Parlement.

On objecte : « **Si les femmes ne votent pas direc-** « **tement, leurs maris votent pour elles ;** une « épouse adroite et aimée influence son mari et elle le fait « voter comme elle lui fait faire beaucoup d'autres choses ». Je ne dis pas que cela n'arrive pas quelquefois, mais en général un homme a sa volonté et il a bien raison de l'avoir : il ne fait pas toujours ce que veut sa femme ; d'autre part, les veuves, les femmes non mariées n'ont, elles, aucun moyen direct ou indirect d'exprimer leur avis : leur opinion n'existe pas. Etant donné que nous sommes sensés avoir le suffrage **universel**, il est bien extraordinaire qu'une si grande partie de la population française ne puisse contribuer à nommer ceux qui nous gouvernent, ni donner son avis sur les lois les plus importantes de notre pays. La femme, entend-on dire parfois ne peut prétendre à voter, **puisqu'elle ne fait pas le service militaire**. Quel étrange raisonnement ! C'est comme si l'on disait aux hommes : Vous ne pouvez être électeurs car vous n'endurez ni les souffrances de l'enfanfement, ni les pénibles soucis de la maternité.

On réplique encore : « Mais la femme, la femme française, « ne tient pas à être électrice, elle s'occupe de son inté- « rieur, elle ne s'occupe pas de questions sociales. Qu'elle « élève bien ses enfants, qu'elle fasse bien marcher le « ménage, c'est tout ce qu'on lui demande, et c'est tout « ce qu'elle demande ».

Il est vrai, je le reconnais, que les dispositions d'esprit de la femme française sont souvent telles. Mais n'est-ce pas là un tort ? **Le monde est aujourd'hui mené**

**comme un ménage de garçons** (1). L'Etat vit en célibataire. La femme, cependant, sur bien des points, pourrait rendre à l'Etat d'importants services. Est-ce que toutes les lois qui concernent l'hygiène ne seraient pas mieux comprises par la femme que par l'homme ? Est-ce que dans un ménage c'est le mari qui s'occupe du nettoyage, de la propreté, de la cuisine, des soins à donner aux enfants ? Est-ce que, pour tout ce qui touche l'enfant, ce n'est pas l'avis des femmes qui devrait prévaloir ? Les femmes devraient toujours être consultées pour les questions de charité ; elles ont souvent le cœur plus tendre que les hommes. **Elles devraient jouer un rôle important dans les bureaux de bienfaisance.** Je connais des quartiers de Paris où les secours sont bien mal distribués. Comment la femme pourrait-elle se désintéresser de tout ce qui touche la charité et l'enfance. Lui sera-t-il indifférent de savoir ce que son enfant apprend à l'école ? N'aura-t-elle rien à dire sur les programmes ?

Femmes de France ! Une guerre éclate, vos fils, vos maris partent pour la frontière ; ils sont blessés, tués et, dans la décision tragique qui a été prise, dans ces événements qui vous touchent au plus profond du cœur, vous n'avez pas eu un mot à dire ! Des impôts de toutes sortes sont établis et perçus : taxes de douane, d'octroi, contributions directes et indirectes, patentes, droits de succession, etc., etc... Femmes vous payez tout cela comme les hommes ; **l'Etat prend bien votre argent, mais il ne prend pas votre avis.**

Votre travail ! **Le travail à l'aiguille est-il payé**

---

(1) Conférence de M. Dubreuil de Saint-Germain : *La misère sociale et le suffrage des femmes.*

**comme il devrait ?** Voulez-vous quelques chiffres éloquents ? Un des grands magasins de Paris paie 0 fr. 30 la façon d'un gilet d'homme ! L'ouvrière ne peut en faire que trois par jour ! Les draps à jours à la main sont payés 0 fr. 35 l'un. On ne peut en faire que trois dans la journée. Pour des pantalons d'homme, dont on fait deux ou trois par jour, le prix de façon descend à 1 franc 10, 1 franc, 0 franc 90 et même 0 fr. 60. La fleuriste est payée 0 franc 20 pour une grosse de pâquerettes : 144 fleurs pour quatre sous ! (1). Pour un travail égal à celui de l'homme, la femme est payée moins que lui. Les institutrices, les employées des postes, les employées des chemins de fer de l'Etat ont, à travail et mérites égaux, des salaires et des retraites inférieures à ceux des hommes. Il en est de même pour les femmes qui sont au service des particuliers ou des sociétés. Femmes on abuse de vous, parce que vous ne nommez pas les députés. Devenez électrices, on aura pour vous du respect et l'homme s'occupera de vos souffrances dont il se rit aujourd'hui.

Les lois qui laissent le séducteur d'une pauvre fille, ouvrier ou bourgeois, se promener librement au soleil, tandis que celle qu'il a rendu mère est écrasée sous le poids de sa maternité, de sa honte, et sous la charge trop lourde de nourrir un enfant, alors que son travail ne suffit pas à la nourrir elle-même ! Ces lois sont-elles bien faites ? N'y a-t-il rien à y changer ? **Une loi sur la recherche de la paternité ne devrait-elle pas être votée depuis longtemps ?** Les prisons, comme Saint-Lazare, à Paris, où l'on entasse pêle-mêle, au bon plaisir de messieurs les agents des mœurs, de pauvres fillettes étour-

---

(1) Conférence de M. Dubreuil de Saint-Germain : *La misère sociale et le suffrage des femmes.*

dies, égarées peut-être un moment, avec des femmes accoutumées à la boue, devraient-elles exister ? Le Gouvernement ne devrait-il pas tout mettre en œuvre pour abolir les abominables pratiques de la traite des blanches. Pourquoi la réglementation des mœurs s'exerce-t-elle sur les femmes seulement : si la femme est surveillée au point de vue de la santé publique, pourquoi l'homme ne l'est-il pas ? (1). Des femmes s'occupent actuellement de ces questions troublantes, mais combien difficilement elles obtiennent la moindre réforme ! Aussi ont-elles compris qu'elles n'obtiendraient gain de cause que le jour où les femmes voteraient ; en sorte qu'aujourd'hui les femmes dévouées qui s'occupent du relèvement de leurs sœurs en péril, sont de zélées propagandistes du suffrage féminin.

**Des fillettes de treize ans devraient-elles être astreintes à des travaux dont la durée et la rigueur les épuisent souvent ?** Je sais combien cette question de la durée du travail des enfants est difficile à régler, combien elle est complexe. Mais une considération devrait primer toutes les autres : **la santé des jeunes.** Un cœur de femme saigne, quand il voit dans les faubourgs de Paris de pauvres petites épuisées par un labeur écrasant pour elles, et cela à l'âge où elles auraient besoin de grandir, de se fortifier, de préparer à la nation des épouses, des mères saines et vigoureuses. Souvent la loi Millerand n'est même pas appliquée. J'aurais confiance dans la bonté du cœur féminin pour améliorer ce pénible état de choses.

**Les femmes,** si elles votaient, **laisseraient-elles subsister le fléau de l'alcoolisme,** elles qui sont

---

(1) Conférence de M. Sclumberger, de Witt.

les premières à en souffrir. Laisseraient-elles ouverts les six cent mille cabarets qui guettent l'ouvrier au passage? Ne voteraient-elles pas de suite pour des candidats demandant la limitation des débits, la suppression de l'absinthe? Laisseraient-elles quelques gros bonnets industriels, quelques grosses sociétés fabriquer avec la betterave et la mélasse, avec les blés et les chiffons avariés, sous le nom fallacieux d' « alcool industriel » des millions d'hectolitres d'alcool de bouche à bon marché qui empoisonnent notre race.

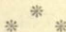
Quand on songe à toutes les souffrances que les femmes endurent par suite de l'alcoolisme de leurs maris, on s'étonne qu'elles ne soient pas déjà parties en guerre contre ce vice qui détruit le bonheur et la vie même du foyer. Souvent le salaire de l'homme est gaspillé en boissons, il n'en rapporte qu'une faible partie au logis, et, pendant que l'homme boit, la femme et les enfants ont faim ! Les petits sont mal vêtus; s'ils tombent malades, l'argent manque pour appeler le docteur, et dans les logis sordides et désolés, pendant que le père est au cabaret, les petits enfants agonisent !

C'est pourtant ce père, hélas trop souvent indigne, qui est **le maître absolu des biens de la communauté.** Les biens meubles de la femme peuvent être vendus par le mari suivant son bon plaisir. Les économies réalisées par le travail des époux réunis,sont à la disposition de l'homme seul. Là où il n'y a pas un contrat de mariage spécial, c'est-à-dire dans l'immense majorité des cas, il en est ainsi. Il n'y a pas longtemps encore, la femme ne pouvait préserver son propre salaire. Une telle situation, legs du vieux droit romain, est-elle juste, est-elle bonne, est-elle profitable pour les enfants, pour la famille, pour la société, sans même parler de la femme qui en est la première victime ?

La femme laisserait-elle vendre aux étalages des kiosques, dans les rues et dans les gares, des images, des livres qui salissent l'imagination des enfants, et qui ne sont pas étrangers au développement des crimes ?

On dit : « **La femme n'a pas le temps de voter !** Elle a le « foyer à garder ! » Est-ce une ironie ? Il n'est ni bien long ni bien fatigant de poser un bulletin dans l'urne tous les trois ou quatre ans ! et il n'est pas nécessaire de fréquenter les réunions publiques pour savoir dans quel sens orienter son vote. Les sentiments de la femme, la droiture de son cœur, la guideraient mieux en cela que tous les beaux discours.

On dit encore : « En s'occupant de politique, **la femme perdra son charme et sa féminité** ». Là-dessus on nous fait une caricature de la féministe, on nous montre un être hybride, généralement laid, mal soigné, affichant une indépendance qui lui pèse, portant des cols empesés, des habits de coupe masculine, les cheveux courts, etc... Mais Dieu merci, cette peinture est outrée, et nous connaissons nombre de femmes, épouses aimées, mères respectées, jeunes filles pleines de grâce qui, sans aucun ridicule, et s'oubliant elles-mêmes, se consacrent avec passion au relèvement du sort de leurs sœurs.



Que les femmes aspirent à rehausser leur situation cela est fort bien, mais encore faut-il qu'elles se montrent elles-mêmes **dignes de ce à quoi elles prétendent :** il faut qu'elles s'éduquent, qu'elles dirigent leur intelligence vers des choses sérieuses, qu'elles soient capables de volonté et qu'elles se corrigent d'un de leurs plus graves défauts :

le bavardage. Parler pour dire des niaiseries, pour dire du mal des autres, pour faire des potins : voilà une chose par quoi nous sommes inférieures aux hommes. Je m'entretenais l'autre jour avec un de mes amis, du vote des femmes ; il y était hostile et me disait : « Il y a assez de gâchis dans « les réunions d'électeurs, que serait-ce quand les femmes « en feraient partie, avec leurs passions violentes, leurs « bavardages de perruches ? Peu leur importerait l'opinion « du candidat pourvu qu'il ait de belles moustaches ! ». Il ne faut plus donner prise à de telles critiques.

Si nous voulons être respectées par l'homme, mettons du plomb dans notre cervelle. Ne nous habillons pas d'une façon ridicule pour attirer les regards. Les hommes — je parle de ceux qui sont sérieux — n'aiment pas ces petites femmelettes habillées à la dernière mode, avec des robes qui les empêchent de marcher, des chapeaux qui les empêchent de voir clair tellement ils sont enfoncés sur leur nez, des bottines à talons trop hauts qui les font boiter ;... Vous pouvez être sûrs qu'ils n'ont aucun respect pour ces poupées plus dignes de ce nom que de celui de femmes.

Dans les classes dites élevées, de la Société, la femme est trop éduquée uniquement en vue du mariage. On lui fait apprendre des arts d'agrément : la musique, la peinture, la broderie ; elle doit suivre les cours à la mode, prendre des leçons de diction, ne sortir qu'accompagnée de sa femme de chambre, quitte à s'émanciper à l'excès une fois mariée. Heureusement, peu à peu les idées changent. Les jeunes filles, d'années en années, lisent davantage, s'instruisent, s'occupent de choses utiles, s'intéressent aux questions sociales. Sans doute le mariage est la carrière naturelle de la femme, bien qu'il y ait trop d'unions malheureuses et que ce ne soit pas toujours le bonheur pour la femme de

se mettre en ménage. En Angleterre, où les hommes sont en minorité, bien des femmes ne peuvent se marier et cependant savent employer leur vie.

Actuellement presque toutes les carrières sont ouvertes aux femmes : il leur est facile d'y entrer.

Il est vrai que, même si elle a une situation qui la mette matériellement à l'abri du besoin, même si elle se dévoue au bien des autres, une femme isolée a toujours par certains côtés une vie précaire et triste. (Je laisse de côté celles qui se consacrent à une carrière de dévouement). En général rien ne peut remplacer pour un cœur de femme, l'amour du mari et des enfants. Aussi, loin de nous, je le répète, l'idée de prêcher contre le mariage, loin de nous aussi la pensée de dresser l'épouse contre le mari, de prétendre faire de la femme la souveraine du ménage. La soumission de l'épouse fait souvent sa grandeur, et c'est grâce à sa patience que règne la paix du foyer. Nous ne voulons pas ôter à l'homme sa prééminence dans l'association fondée par le mariage. Nous demandons seulement justice pour la femme ! En Orient, en Algérie, j'ai vu un caïd à cheval ne portant que sa carabine se faire suivre par sa femme à pied, portant sur le dos un enfant et un gros fagot ! Là la femme est encore une esclave ; il n'en est plus ainsi chez nous, mais il y a encore des iniquités à réparer.

La femme restera soumise et humble, bien que revendiquant ses droits, bien qu'ayant conscience de sa valeur. Elle sait que cette valeur a été parfois jusqu'au génie : des femmes se sont appelées Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette, Sainte-Geneviève : elles ont sauvé la France. D'autres femmes ont été de grandes souveraines : Elisabeth d'Angleterre, Catherine de Russie. Une femme, Florence Ningtin-

gale, a créé les ambulances militaires en Crimée, Mme de Sévigné, Mme de Staël, George Sand ont illustré les lettres. Combien d'autres pourrais-je citer ! Nous savons cependant que, pour la plupart d'entre nous, le rôle sera plus modeste, il aura pourtant assez de grandeur. Il consiste dans la douceur, la pitié, l'amour, le don de soi-même, la perpétuation de l'espèce. Il n'y a pas de mission plus haute sur la terre ni plus grande dans son humilité.

Actuellement en France, 240 députés sont favorables au suffrage féminin.

Une Union nationale pour le suffrage des femmes a été fondée ; son secrétariat est 53, rue Scheffer à Paris (Madame Brunschwicg). L'Union a une section par arrondissement dans Paris ; une vingtaine de groupes en province ; en mars 1911 elle comptait 2,600 membres, elle en compte 6,000 en 1912. Une ligue d'électeurs appuie ses revendications. (Ligue d'électeurs, 22, rue Lacepede, Paris).

L'Union cherche actuellement à obtenir le suffrage et l'éligibilité en matière municipale. Un journal hebdomadaire : *La Française*, défend avec autorité et talent les droits de la femme ; Madame Misme, directrice, 64, rue Richelieu, Paris.

Je dirai maintenant quelques mots sur l'état de la question dans les pays étrangers. Les renseignements qui suivent sont pris dans le rapport Buisson (1) et dans un travail de Madame Marie-Louise Le Verrier, sur le résultat du vote des femmes.

---

(1) Chambre des Députés. Rapport fait par Ferdinand Buisson. Le Droit de vote aux femmes.

## Aux Etats-Unis

Les femmes votent à titres divers dans 32 Etats ; six Etats ont donné l'égalité complète. Ce sont ; le Wyoming, l'Utah, le Colorado, l'Idaho, Washington et la Californie.

C'est en 1869 que le Wyoming accorda la plénitude du droit de vote aux femmes mariées et célibataires, et voici ce qu'écrit le juge Kingman sur le résultat de l'intervention féminine ! « Le concours des femmes a permis aux tribu-« naux de poursuivre et de frapper des délits qui, aupara-« vant, restaient impunis. Quand les hommes seuls com-« posaient le jury, les tribunaux étaient impuissants à faire « exécuter les lois sur l'ivresse, sur le jeu, sur la débauche « et le désordre sous toutes ses formes. On ne pouvait « compter pour cela ni sur le petit, ni sur le grand jury ; « **mais quelques dames à chaque session, ont « bientôt mis fin à cet état de choses.** »

L'assemblée des représentants du Wyoming, en 1893, a voté la motion suivante à l'unanimité :

« L'exercice du suffrage universel par les femmes dans « ces dernières 25 années, n'a eu aucun inconvénient et a « fait au contraire beaucoup de bien ; il a beaucoup aidé à « bannir le crime et le paupérisme dans l'Etat et a atteint « ce résultat sans législation oppressive ni violence ; il a « donné des élections paisibles, un bon gouvernement, un « remarquable degré de civilisation et d'ordre public. Nous « faisons remarquer avec fierté les faits suivants : Après « 25 ans du suffrage des femmes, pas un « County » du « Wyoming n'a d'asile d'indigents, nos prisons sont presque « vides, et le crime, sauf celui commis par les étrangers, « est presque inconnu. »

Voici un aperçu des lois votées dans le Wyoming depuis l'admission des femmes au suffrage.

Loi établissant que les professeurs, hommes et femmes, ayant les mêmes titres, recevront les mêmes traitements ;

Loi condamnant l'abandon des enfants et les mauvais traitements envers eux ;

Loi interdisant l'emploi des garçons **au-dessous de 14 ans**, et des filles **de tout âge**, dans les mines, ainsi que l'exhibition sur les scènes publiques des enfants au-dessous de 14 ans ;

Loi établissant des jardins publics pour enfants ;

Loi établissant la garde des enfants abandonnés ou orphelins ainsi que des enfants d'infirmes, d'indigents ou de personnes légalement incapables.

Le Colorado a accordé le vote aux femmes en 1893. En 1899, le Parlement du Colorado a fait voter une motion dans laquelle on disait : « Depuis que le vote a été accordé « aux femmes, de meilleurs candidats ont été élus aux « divers emplois ; les méthodes d'élection ont été améliorées ; « le caractère général de la législation a progressé, l'intel- « ligence des questions civiques s'est développée. »

La motion engageait les autres Etats à donner le suffrage aux femmes pour cette raison que cette mesure contribue à « la réalisation d'un ordre social supérieur ».

Voici un aperçu des lois votées dans le Colorado depuis que les femmes y possèdent le suffrage :

Loi établissant des écoles pour vagabonds (1901) ;

Loi relative à la garde des faibles d'esprit ;

Loi pour la préservation des arbres ;

Loi transformant la société humanitaire du Colorado en

**un service d'état pour la protection des enfants et des animaux ;**

Loi établissant des tribunaux d'enfants (1903) ;

Loi décidant que toute personne employant un enfant de 14 ans, dans une mine, une fonderie, un moulin, une fabrique ou des travaux souterrains, sera punie d'emprisonnement ;

Loi réclamant les signatures du mari et de la femme pour toute hypothèque sur les meubles, pour toute vente des biens du ménage ;

Loi défendant aux enfants de 16 ans ou au-dessous, de travailler plus de **8 heures par jour** à toute occupation qui pourrait être nuisible à la santé ;

Loi établissant qu'aucune femme ne travaillera plus de **8 heures par jour** à un travail qui l'obligerait à se tenir debout ;

Loi déclarant criminel le fait de complicité dans le délit d'un enfant.

Dans l'Utah. — L'Utah offre la singularité d'avoir été le siège central du mormonisme.

Alors que l'Utah n'était encore qu'un territoire, les femmes avaient le droit de vote.

M. Wells, gouverneur de l'Utah, écrivait en 1902 :

« Voilà six ans que les femmes de cet état ont le droit « de voter. Est-ce que les roues du progrès se sont arrê « tées ? Au contraire, nous avons progressé avec des bottes « de sept lieues. Est-ce que les femmes ont dégénéré en « bas politiciens, négligeant leur intérieur, étouffant en « elles-mêmes toutes nobles émotions féminines ? Au con- « traire, les femmes sont respectées tout autant qu'elles « l'étaient avant leur entrée dans la vie politique. ».

Lois votées par l'Utah depuis que le vote des femmes y existe :

Loi établissant des bibliothèques publiques dans la ville (1899) ;

Loi établissant une série de conférences chaque année, dans la capitale, sur l'hygiène et la puériculture (1903) ;

Je passe les autres lois déjà citées pour le Wyoming et le Colorado.

Etat d'Idaho. — L'Idaho a accordé le vote aux femmes en 1896.

Le 14 janvier, le gouverneur James écrivait :

« Politiquement, l'effet du suffrage des femmes a été « considérablement relevant et profitable.

« Par la mise en pratique de ce principe de justice à « l'égard des femmes, des hommes meilleurs ont été enga- « gés à se présenter comme candidats, l'activité législative « a suivi une voie plus large et plus digne : il n'y a plus de « scandale dans la confection des lois. Les femmes qui se « sont élevées aux postes officiels se montrent parmi les « plns dévouées du peuple. »

Dans l'état de Washington, les femmes obtiennent le vote total en 1884. Elles exigent immédiatement la fermeture des cabarets et des maisons de jeu. Ces mesures ne sont pas appliquées par le maire de Seattle ; les femmes perdent le vote jusqu'en 1909 et les cabarets prospèrent ; mais en 1909 les femmes redeviennent électrices ; elles votent les mêmes mesures qu'en 1884 et font révoquer le maire de Seattle.

La Galifornie n'a accordé le vote aux femmes que depuis quelques mois.

Au Canada, les femmes ont obtenu l'option locale et les

provinces de Manitoba, Nouvelle-Ecosse, Ontario et de l'Ile Edouard sont devenues prohibitionnistes.

Interdiction complète de l'alcool.

## Le droit de vote en Australie

C'est en 1902 que les femmes australiennes obtinrent le droit de suffrage et l'éligibilité pour les deux Chambres fédérales.

Dans la législation des états, l'influence du suffrage féminin est évidente. Parmi les réformes, citons :

1° Augmentation de la protection des femmes mariées contre leurs maris coupables de cruautés envers elles et leurs enfants ;

2° Amélioration dans les lois qui ont trait à l'alcoolisme ;

3° Suppression des réclames indécentes :

4° Protection des enfants contre la littérature immorale ;

5° Mesures contre les hommes qui exploitent la prostitution ;

6° Loi sur la paternité étendant les mesures contre les pères d'enfants illégitimes et les forçant à payer 250 francs en vue de l'accouchement et des dépenses qu'il occasionne à la mère ;

7° Protection des jeunes filles sans travail et nouvellement débarquées sur le territoire australien.

Dans l'Australie du Sud, à la suite des lois que des femmes ont fait voter sur l'hygiène des nourrissons, la mortalité des enfants au-dessous d'un an est tombée de douze cents (en 1893) à six cents (en 1908). (Conférence de Madame de Schlumberger.)

## Le suffrage des femmes en Nouvelle-Zélande

Il existe depuis 1896 en Nouvelle-Zélande.

L'influence des femmes dans la lutte contre l'alcoolisme a été considérable. L'alcoolisme recule dans toute la Nouvelle-Zélande, les jeunes gens fréquentent en plus grand nombre les concerts, les conférences. La culture générale et la vie de famille y ont gagné considérablement et depuis la suppression d'un grand nombre de cabaretiers, **les autres commerçants font beaucoup plus d'affaires qu'auparavant**, ce qui les rend favorables à la cause anti-alcoolique dans leur propre intérêt.

Tout dernièrement, en février 1912, un referendum auquel prirent part les femmes, établit la prohibition absolue de l'alcool.

## En Europe

En Suède, en 1862, les femmes de plus de 21 ans, payant un impôt d'au moins 700 francs, reçurent le droit de vote municipal dans le système dit de Gottenburg.

Dans le système dit de Gottenburg, les femmes suédoises prirent part au referendum ; il en résulte un abaissement considérable de la consommation de l'alcool.

Les Norvégiennes ont obtenu récemment le droit de vote et l'éligibilité parlementaire. En prenant part à la vie publique, l'intérêt des femmes, pour tout ce qui concerne la société et sa prospérité a augmenté. Elles ont introduit des améliorations en ce qui concerne les questions scolaires, le travail des femmes et l'assistance aux indigents.

Tant que les Norvégiennes ne prirent pas part au referendum celui-ci ne donna pas de résultats anti-alcooliques. Mais en 1894, l'option locale fut accordée aux femmes et l'année même, sur 13 villes, 11 se prononcèrent en faveur de la prohibition absolue et 2 pour la prohibition modérée. En 1896 la loi fut mise en vigueur et la consommation annuelle qui était de 3 litres 31 par tête tomba en 1897 à 1 litre 30 et en 1904 à **0 litre 90.**

En Danemarck, ainsi qu'en Islande, les femmes ont acquis le droit de vote municipal en 1908.

En Finlande. — Les femmes de Finlande doivent être considérées comme étant à la tête du mouvement féministe ; elles ont exactement les mêmes droits politiques que les hommes. Parmi les députés il y a des institutrices, une directrice d'école normale, une inspectrice de fabrique, une doctoresse en philosophie, une rédactrice de journal féministe. Parmi les socialistes démocrates, il y a des femmes de cultivateurs, d'artisans et des ouvrières manuelles.

Les femmes finlandaises élues députés ont fait voter contre l'alcool des lois draconniennes, fabrication, importation, vente, transport et garde de l'alcool, ne sont autorisés que dans le but industriel ou médical et forment un monopole d'Etat.

En Italie.— Les catholiques marchent avec les socialistes en faveur du suffrage des femmes. La reine, la princesse Lœtitia sont de ferventes adeptes de la cause.

C'est en 1790 que commence le mouvement suffragiste en Hongrie. Dans les campagnes de nombreux adhérents à la cause se trouvent parmi les femmes des fermiers. Nous pensons qu'elles ne tarderont pas à avoir le suffrage universel ainsi qu'en Bulgarie.

En Angleterre. — En 1889, sur la proposition de Jacob Bright et après la belle campagne féministe de Stuart Mill, les femmes obtinrent le suffrage municipal. Elles l'obtinrent en 1881 en Ecosse. Elles espèrent obtenir d'ici peu le suffrage parlementaire (1).

De ce qui se passe dans d'autres pays, on peut en conclure qu'en France également le suffrage des femmes aurait de bons résultats.

On dit : « **La Française** est différente des femmes « du Colorado, de la Nouvelle-Zélande ou de la Finlande. « Ce qui réussit là-bas ne réussira pas chez nous. » Pourquoi ? Finlandaises ou Zélandaises sont-elles identiques ? Qu'est-ce d'ailleurs, que la **Française ?** Une Vosgienne est-elle semblable à une midinette de Paris ? Non, n'est-ce pas ? Mais en tous lieux la femme a certains caractères communs de bonté, de sens juste et pratique. Il ne faut plus que notre pays se prive des services que la femme peut lui rendre.



*Cette Conférence a été faite le 8 Octobre 1911, à Gérardmer (Vosges), Villa Kattendyke, et le 5 Mai 1912 à Paris, 70, Avenue Marceau.*

---

(1) Session 1910 ; rapport Buisson : *Le Droit de vote aux Femmes.*

25.0

Curieux